

## La Ville de Pully adhère à l'Association de Communes Vaudoises (AdCV)

---

**Suite à sa séance du 30 novembre, la Municipalité de Pully annonce sa volonté d'adhérer à cette association dont l'objectif est de renforcer la responsabilité des communes et défendre leur autonomie.**

L'AdCV, qui regroupe une septantaine de communes à ce jour, entend développer les principes de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités et surtout, de l'autonomie communale.

La Municipalité de Pully, qui avait déjà été approchée par l'AdCV ces dernières années concernant une possible adhésion, juge opportun d'opérer un tel rapprochement aujourd'hui, dans le contexte actuel des négociations concernant le financement de la cohésion sociale.

En effet, le Conseil d'Etat a annoncé vouloir opposer un contre-projet à l'initiative SOS Communes, qui propose la reprise totale de la facture sociale par le canton, avec un transfert de 15 points d'impôts communaux au profit du canton.

L'AdCV, qui avait soutenu l'initiative, défend clairement le point de vue du comité d'initiative dans l'élaboration d'un contre-projet. De ce fait, elle est porteuse également de la voix des communes à forte capacité financière, dont Pully fait partie, et qui contribuent lourdement au financement de la part des communes. Du point de vue de la Municipalité et du comité de l'AdCV, l'adhésion de Pully renforcera indéniablement la position de l'association dans les discussions en cours sur l'élaboration du contre-projet.

On peut rappeler que c'est dès 2020 que la Municipalité de Pully s'est exprimée sur le montant imposé aux communes vaudoises par le Canton pour assurer le financement de la facture sociale. Elle le juge trop élevé par rapport aux ressources dont les communes disposent. Il faut rappeler qu'actuellement, les coûts de cette facture sociale sont assurés à raison d'environ 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises. Selon la Municipalité, malgré l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) à fin 2020, le déploiement des pleins effets de cet accord est trop tardif (2028) et de plus, le rééquilibrage à hauteur d'un montant fixe et pérenne de CHF 150 millions est insuffisant. La Municipalité regrette également que cet accord n'évoque pas les principes de la future répartition de la facture sociale entre les communes.

Il faut noter que l'adhésion de Pully à l'AdCV ne représente en aucun cas une opposition à l'UCV, dont Pully reste membre, mais bien un moyen supplémentaire de pouvoir faire entendre sa position, tout comme l'a été son recours au Tribunal Fédéral aux côtés de 12 autres communes en janvier dernier.

Pully, le 1<sup>er</sup> décembre 2022 – La Municipalité

*Renseignements complémentaires :*

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic –  
021 721 31 46